



Mariage fait au consulat égyptien afin de divorcer

Par **missdarling**, le **07/07/2009** à **17:21**

Bonjour,

Je suis marocaine, mariée au [s]consulat d'egypte à Paris a un égyptien depuis 1993. Je suis victime de violences conjugales d'où ma demande de divorce après une séparation officielle faite dernièrement.

Je rencontre comme difficultés le changement des lois appliquées sur le droit international en france,

Cela me semble compliqué et difficile à cerner n'ayant peu de connaissance en droit.

J'aimerais connaître mes possibilités pour divorcer et avoir la garde de mes enfants (tous les trois nées en France).

Je vous remercie par avance de votre compréhension et aide.

cordialement,
Mme Rafouk